



SYNDICAT DU
PERSONNEL DE
SOUTIEN DES
PREMIÈRES-
ENSEIGNURES

URGENT

COMMUNIQUÉ No 7
POUR AFFICHAGE IMMÉDIAT
2021-09-17

MODIFICATION DANS LE TRAITEMENT DES DEMANDES D'ASSURANCE EMPLOI



Québec, le 17 septembre 2021 – Des assouplissements ont été apportés à l'assurance-emploi pour les demandes faites **entre le 27 septembre 2020 et le 25 septembre 2021.**

MESURE ASSOUPLEMENT

En temps normal, l'arrêt de rémunération serait effectif à la dernière journée payée par l'employeur déclaré dans le relevé d'emploi (**après les jours de vacances planifiés, fixés dans le calendrier**).

Cependant, une de ces mesures **permet d'établir l'arrêt de rémunération à la dernière journée réellement travaillée**, et ce, en fonction de ce que la personne prestataire a déclaré sur sa demande initiale.

CET ÉTÉ SEULEMENT!

Pour le personnel de soutien mis à pied de façon cyclique à l'été, cela veut dire que pour **cet été seulement**, les prestations d'assurance-emploi peuvent débuter dès le dernier jour travaillé en juin.

CONTACTER SERVICE CANADA POUR TENTER DE MODIFIER VOTRE DOSSIER RAPIDEMENT

Si vous croyez que vous n'avez pas complété votre demande de prestations correctement, il est possible de contacter Service Canada pour tenter de modifier votre dossier rétroactivement, **cet aspect de la loi étant temporaire et méconnu.**

Pour contacter l'assurance emploi afin de modifier votre dossier au besoin :

Numéro sans frais : 1-800-808-6352

<https://eservices.canada.ca/fr/service/>

IMPORTANT

Pour la période où vous recevrez des prestations, vous devez pouvoir démontrer que vous étiez disponible et à la recherche active d'un emploi.

Dominic Latouche, président

905, rue de Nemours, bureau 214, Québec (Québec) G1H 6Z5

☎ 418-622-0099 | 📠 418-622-1006

✉ csdps@syndicatsoutien.com

Site Internet : www.syndicatsoutien.com

Syndicat Csdps